

2019_CT2_050

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Demande de subvention d'investissement relative à l'Appel à projets 2019 concernant les opérations de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) sur les massifs du Territoire du Pays d'Aix

Le 27 février 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 février 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TERME François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BARRET Guy donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – BOULAN Michel donne pouvoir à MARTIN Régis – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à LENFANT Gaëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à GACHON Loïc – POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à SUSINI Jules – RAMOND Bernard donne pouvoir à MERCIER Arnaud – SLISSA Monique donne pouvoir à MANCEL Joël – TAULAN Francis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – AMIEL Michel – BORELLI Christian – BOYER Raoul – de SAINTDO Philippe – DEVESA Brigitte – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MERGER Reine – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Forêt**

■ Séance du 27 février 2019

06_2_01

■ **Demande de subvention d'investissement relative à l'Appel à projets 2019 concernant les opérations de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) sur les massifs du Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Environnement, Développement Durable, Agriculture et Forêt

■ Séance du 28 Février 2019

9844

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'Appel à projets 2019 concernant les opérations de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) sur les massifs du Territoire du Pays d'Aix

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la politique de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) menée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Territoire du Pays d'Aix poursuit un programme ambitieux de mise en œuvre de travaux forestiers de protection incendie et d'accessibilité aux massifs pour les services de secours. Ces actions peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés.

Il importe, en conséquence, de solliciter dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

Chaque année, le Territoire du Pays d'Aix établit, en accord avec les Comités consultatifs des massifs forestiers de son territoire, les programmes des travaux de Défense de la Forêt Contre l'Incendie à réaliser, conformément aux Plans de Massifs de Protection de la Forêt Contre l'Incendie (PMPFCI), anciennement appelés PIDAF.

Six massifs forestiers sont concernés :

- Montaignet et collines environnantes,
- Régagnas - Monts Auréliens,
- Quatre Termes,
- Arbois - Pas des Lanciers,
- Chaîne des Côtes – Trévaresse,
- Concors - Sainte Victoire.

Ces programmations comprennent les travaux suivants :

- diminution de la biomasse,

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190227-2019_CT2_050-
DE
Date de télétransmission : 06/03/2019
Date de réception préfecture : 06/03/2019

- mise en sécurité des bords de piste DFCI,
- réalisation de pistes DFCI,
- installation d'équipements hydrauliques.

Ces opérations peuvent être subventionnées à un taux maximum de 80 % par l'Union Européenne, l'État, le Conseil Régional PACA et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au titre du dispositif 8.3.1 concernant l'aide aux opérations de défense des forêts contre les incendies du FEADER.

Le coût prévisionnel de ce programme pour 2019 est estimé à **314 395,00 € HT** (soit 377 274,00 € TTC). Les travaux proposés à l'Appel à projets 2019 sont détaillés, par massif, comme suit :

Appel à projets 2019	
Massif forestier concerné	Montant en € HT
Massif du Montaignet	23 000,00
Massif du Régagnas	37 800,00
Massif des Quatre Termes	13 920,00
Massif de l'Arbois - Pas des Lanciers	28 800,00
Massif de la Chaîne des Côtes - Trévaresse	86 850,00
Massif de Concors – Sainte-Victoire	124 025,00
Total HT	314 395,00 €
TVA (20 %)	62 879,00 €
TOTAL TTC	377 274,00 €

cf. Annexe « détail des travaux par massif »

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES HT
Europe	20 %	62 879,00
État	20 %	62 879,00
Conseil Régional PACA	20 %	62 879,00
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	20 %	62 879,00
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	62 879,00
TOTAL HT		314 395,00 €

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et en particulier l'Union Européenne, l'État, le Conseil Régional PACA et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, et à signer tous les documents y afférents.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire Financier ;
- La délibération n°FAG 062-3081/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 ouvrant l'Autorisation de Programme n° DI2472 relative à l'opération Syndicat Sainte-Victoire Travaux Forestiers et modifiant l'Autorisation de Programme n° DI246 AP4 relative à l'opération PIDAF 2016/2019 ;
- La délibération n°FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : demande de subvention pour la mise en œuvre du programme de travaux de défense des forêts contre l'incendie (Appel à projets 2019) dans le cadre des Plans de massifs du Territoire du Pays d'Aix (Montaiguet, Régagnas, Quatre Termes, Arbois/Pas des Lanciers, Chaîne des Côtes/Trévaresse et Concors -Sainte Victoire).

Délibère

Article 1 :

Pour la réalisation de cette opération, Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisée à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, de l'État, du Conseil Régional PACA et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, et à signer tout document y afférent.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget primitif 2019 EST du territoire du Pays d'Aix et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Engagement AP2017/47 Opération DI246AP4 et Engagement AP 2018/63 Opération DI2472AP.

Les recettes correspondantes seront constatées au Budget primitif 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux articles 1318 pour l'Europe, 1311 pour l'État, 1312 pour la Région et 1313 pour le Département, fonction 76.

Pour enrôlement,
La Conseillère Déléguée
Viticulture, Forêts et Paysages
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190227-2019_CT2_050-
DE
Date de télétransmission : 06/03/2019
Date de réception préfecture : 06/03/2019

ANNEXE

Détail des travaux par massif dans le cadre de l'Appel à projets 2019 concernant les opérations de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI)

Plan de Massif « Montaignet et collines environnantes »				
<i>(communes d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Gardanne, Meyreuil)</i>				
Localisation	Désignation chantier	Quantité	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Aix-en-Provence	Éclaircie DFCI - Nord Milhaud	10 ha	23 000,00	27 600,00
TOTAL			23 000,00	27 600,00

Plan de Massif « Régagnas - Monts Auréliens »				
<i>(communes de Fuveau, Gardanne Ouest, Gréasque, Peynier, Trets)</i>				
Localisation	Désignation chantier	Quantité	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Trets	Éclaircie DFCI - Le Ventilateur	18 ha	37 800,00	45 360,00
TOTAL			37 800,00	45 360,00

Plan de Massif « Quatre Termes »				
<i>(communes de Coudoux, Eguilles, Lambesc Sud, Saint-Cannat Sud, Ventrabren)</i>				
Localisation	Désignation chantier	Quantité	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Eguilles	Éclaircie DFCI - Les Bastidones	8,7 ha	13 920,00	16 704,00
TOTAL			13 920,00	16 704,00

Plan de Massif « Arbois - Pas des Lanciers »				
<i>(communes d'Aix en Provence, Cabriès-Calas, Les Pennes-Mirabeau, Ventabren, Vitrolles)</i>				
Localisation	Désignation chantier	Quantité	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Ventabren	Éclaircie DFCI - Les Grindanes	12 ha	28 800,00	34 560,00
TOTAL			28 800,00	34 560,00

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190227-2019_CT2_050-DE
Date de télétransmission : 06/03/2019
Date de réception préfecture : 06/03/2019

Plan de Massif « Chaîne Des Côtes - Trévaresse »				
<i>(communes d'Aix-en-Provence, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Meyrargues, Rognes, Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson, Venelles)</i>				
Localisation	Désignation chantier	Quantité	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Rognes	Éclaircie DFCI - Gamaton - Le Rut	13 ha	31 000,00	37 200,00
Le Puy Sainte-Réparate	Éclaircie DFCI - Les Maritons	12,5 ha	28 100,00	33 720,00
La Roque d'Anthéron	Éclaircie DFCI - Vallon de La Baume	11,5 ha	27 750,00	33 300,00
TOTAL			86 850,00	104 220,00

Plan de Massif « Concors - Sainte Victoire »				
<i>(communes d'Aix-en-Provence Est, Beaurecueil, Châteauneuf-le-Rouge, Jouques, Le Tholonet, Meyrargues, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Rousset, St-Antonin-sur-Bayon, St-Marc Jaumegarde, St-Paul-lez-Durance, Vauvenargues, Venelles Est)</i>				
Localisation	Désignation chantier	Quantité	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Saint-Marc-Jaumegarde	Réfection de la piste CO103	2,6 km	31 460,00	37 752,00
Saint-Antonin-sur-Bayon	Réfection de la piste SV111	1,75 km	21 175,00	25 410,00
Meyrargues	Réfection de la piste CO109	3,5 km	42 350,00	50 820,00
Saint-Paul-lez-Durance	Réfection de la piste CO114	2,4 km	29 040,00	34 848,00
TOTAL			124 025,00	148 830,00

TOTAL GENERAL	314 395,00	377 274,00
----------------------	-------------------	-------------------

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190227-2019_CT2_050-DE
Date de télétransmission : 06/03/2019
Date de réception préfecture : 06/03/2019

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Demande de subvention d'investissement relative à l'Appel à projets 2019 concernant les opérations de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) sur les massifs du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 04 MARS 2019

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190227-2019_CT2_050-
DE
Date de télétransmission : 06/03/2019
Date de réception préfecture : 06/03/2019